

→ e-Journal du Synmad

**DEVIL IS IN THE DETAILS**

Dr Jean-Paul JACQUES  
SYNMAD

**Oui, vous êtes Hépatogastro-Entérologue.** Oui, les traitements de l'hépatite C changent. Oui, ils sont plus chers que les autres. Et pourtant, quand ils étaient difficiles à manier avec une trithérapie, de forts effets secondaires, une réponse imparfaite, et une durée d'un an, nous avons tous pu prescrire librement ce traitement avec, en prime, la peur de voir se déclencher la cascade interminable d'effets secondaires. Parfois, même, nous rajoutions un peu d'EPO pour « tenir » le malade et le coût s'en trouvait largement majoré.

Aujourd'hui, les traitements sont simples, quasiment sans effets secondaires, de durée **QUATRE FOIS PLUS COURTE (souvent 12 semaines au lieu des 48 semaines d'avant)**. Et pourtant, tous les barrages se dressent pour vous **empêcher de prescrire**. En toute logique, vous vous êtes dit « les tutelles se sont fourvoyées, intoxiquées par Big Pharma, elles vont vite corriger leurs erreurs ». Détrompez-vous.

Le brouhaha médiatique vous a tenu informé. Oui, le produit est délivré, mais avec une nécessité de RCP en pôle de référence pour valider votre prescription. **Vous venez de perdre tout à la fois votre liberté de prescription et la reconnaissance de votre diplôme d'Hépatogastroentérologue.**

Puisque les hépatogastro-entérologues de deuxième zone que vous êtes, vous, libéraux incultes ou salariés d'hôpitaux mineurs, ne pouvez soigner les malades qui vous font confiance que si votre prescription est « validée » par des gastro-entérologues de plus grande valeur dits indifféremment référents, experts, mais surtout exerçant dans le « POLE ».

La presse vous a largement informés (effet d'annonce ??), que la négociation menée par les pouvoirs publics avait permis de réduire de 30% le prix demandé par le laboratoire vendant le SOFOSBUVIR (molécule issue de la recherche d'une start-up – Pharmasset inc- rachetée à prix d'or !! -11 milliards de \$ - !!). Le laboratoire n'est ici qu'un commerçant, un intermédiaire, et ne peut surtout pas se targuer d'avoir investi la moindre roupie dans la recherche !!!

Il y a pire, et le diable arrive : vous trouverez, annexé à ce journal faxé, le **Communiqué de Presse de Madame la Ministre de la Santé !** Le ministre se vante du succès de sa négociation tarifaire, mais, surtout, elle annonce l'accord donné en ATU pour un traitement « d'une nouvelle génération ». Comment accepter une telle manipulation quand on sait que ce nouveau traitement est une association de Ledipasvir et de...**Sofosbuvir**. Et, que deux autres molécules, pouvant être associées avec le Sofosbuvir, actuellement en ATU, le Daclastavir et le Simeprevir sont en attente du prix avant mise sur le marché !!! J'oubliais un petit détail (de diable) plus subtil : le

laboratoire de cette association est le même que celui qui « sous-traite » le Sofosbuvir !!!

**Rien (rien du tout !) ne permet de penser que la promotion de ce « nouveau » produit à travers le communiqué de presse pourrait être un deal diabolique entrant dans la négociation de la baisse de prix du Sofosbuvir ; vous avez dit conflit d'intérêt ????**

Pour vous remercier de tant d'indulgence aveugle, vous n'avez pas le droit de prescrire librement, et vous êtes déjà l'enjeu d'une publicité gouvernementale (faiblement déguisée) pour un produit en ATU !

Que faire ??? Vous avez, aujourd'hui, une petite porte de libre parole et de contestation !  
**Grâce au SYNMA D** : nous vous proposons de signer la pétition sur le site du Synmad, dès lecture de ce journal faxé. Elle vous permet d'exprimer votre exaspération, elle vous aide à garder la tête haute et à rappeler que vous n'êtes pas dupes.

***Nous n'avons pas besoin de boussole, nous n'irons pas au « pôle » !***

Dr Jean-Paul JACQUES  
SYNMA D

Référence : **Communiqué de Presse de Madame le Ministre Marisol Touraine, Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes : « Mettre l'innovation au service des malades rapidement et au prix juste (fixation du prix de la spécialité Sovaldi) »**

« Les propos exprimés n'engagent que leurs auteurs à l'exclusion de ses annonceurs »

**PYLERA®**  
140 mg / 125 mg / 125 mg  
Gélule  
(Sous-citrate de bismuth potassique,  
métronidazole, chlorhydrate de tétracycline)

En association à l'oméprazole, PYLERA est indiqué dans l'éradication de *Helicobacter pylori* et la prévention des récurrences d'ulcères gastro-duodénaux chez les patients ayant un ulcère actif ou un antécédent d'ulcère associé à *H. pylori*.

Toute prescription d'antibiotique a un impact sur les résistances bactériennes. Elle doit être justifiée.

[Accéder aux mentions légales](#)

APTALIS

Rédacteur en Chef : Dr Franck DEVULDER  
Directeur de publication : Jean-Fabien REY  
Editions DUREY  
706, Chemin du Suy Blanc - 06610 LA GAUDE  
Tél. : 04 92 27 38 87 - Fax : 04 92 12 81 18  
E-mail : [newsletter@ejournal-hge.fr](mailto:newsletter@ejournal-hge.fr)

Pour recevoir correctement notre newsletter, il est conseillé d'ajouter notre email dans vos expéditeurs autorisés et/ou dans votre carnet d'adresses. **Consultez l'aide en ligne.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant ainsi que, le cas échéant, d'un droit de rectification sur simple demande à Regifax. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, **suivez ce lien.**